



Pour une nouvelle dramaturgie des nominations

Du décret présidentiel à la démocratie participative

jeudi 21 avril 2011, par [Nicolas Romeas](#)

Le débarquement programmé d'Olivier Py de la direction de l'Odéon - Théâtre de l'Europe puis sa nomination surprise à la tête du festival d'Avignon ont suscité un émoi certain dans la communauté culturelle. Nombreux sont ceux qui se sont positionnés, en défense « de la victime », brutalement débarquée par Frédéric Mitterrand, en oubliant parfois les conditions même de sa nomination.

L'émotion est d'autant plus grande qu'elle arrive après une succession de nominations à la direction d'institutions théâtrales ou chorégraphiques à la procédure un peu étrange (Montpellier, Lyon Marseille..) Loin de nous l'idée de discuter de la qualité des candidats nommés ou écartés. Il serait pour le moins curieux de trouver que Luc Bondy est meilleur qu'Olivier Py ou l'inverse. La valeur artistique d'un metteur en scène ne se résume pas à la manière dont celui ci a été nommé.

Depuis 2 ans, le moins que l'on puisse dire c'est que les procédures exceptionnelles se succèdent, les règles établies disparaissent.

Pour le cas d'espèce, la nomination au poste de directeur de théâtre national, c'est le conseil des ministres qui décide, par décret, sur proposition du Président de la République ...

À notre sens, le vrai problème se trouve là. Ce mode de nomination de ces directeurs (et plus rarement des directrices !) par décret présidentiel (ou ministériel pour les Centres Dramatiques Nationaux et les Scènes Nationales) date peut-être d'un autre âge, d'un autre siècle.

Tant que l'on continuera à fonctionner de cette manière, d'être dans le fait du prince, le bienfondé de ces nominations fluctuera au rythme des humeurs du monarque. Il est temps que, là aussi, nous passions à système plus démocratique, plus transparent. Un système qui pose des critères d'abord. Pourquoi est-on choisi pour diriger un théâtre ? À quelle mission de service public répond-on ? Quel est le cahier des charges ? Qui en discute ? Et du coup qui décide ?

Un système qui prenne en compte la diversité des interventions publiques. À l'exception notable des théâtre nationaux, toutes les institutions théâtrales sont aujourd'hui pluri-financées par l'Etat, les collectivités territoriales et même certaines d'entres-elles par le mécénat privé. Comment prend-on en compte cette diversité des financements sans que chacun cherche à tirer la couverture à lui ? Le système tel qu'il existe aujourd'hui, renvoie chacun dans un rôle caricatural : l'édile qui cherche à faire venir une vedette et le ministre qui veut placer ses amis. La concertation, qui est pourtant prévue pour les nominations à la direction de ces institutions culturelles ne fonctionne plus. Ainsi, comme on l'a vu récemment lors de la nomination de Macha Makeïff au Théâtre de la Criée à Marseille, la concertation a fait long feu et l'Etat a imposé sa candidate à la Ville et à la Région.

Comme dans d'autres domaines c'est donc de coopération qu'on a besoin à cet endroit : coopération des partenaires dans le choix des projets artistiques et culturels présentés, incarnés par les directeurs(trices) candidats(es). Au regard du contexte, l'innovation est aussi à rechercher dans ce moment très politique de la nomination d'un directeur ou d'une directrice. Cette décision pourrait-elle enfin symboliser cette coopération tant affichée par la puissance publique ?

Donc un mode de désignation qui prenne en compte les avis de tous. Des professionnels, bien sur, qui sont rarement consultés. Pour preuve la bronca qu'a provoqué la révocation d'Olivier Py. Mais aussi le public, ou plutôt les habitants. Après tout, le sujet les concerne très directement. On pourrait fort bien réfléchir à des moyens d'associer les spectateurs « émancipés » à ces décisions majeures. Rappelons à cet égard que les théâtres nationaux sont d'abord des théâtres publics.

Espérons que nous pourrions tirer des enseignements de cette situation. Il y a nécessité à avancer et sortir de ce cycle infernal ou comme le rappelait le ministre de la culture, sous la forme d'une boutade, dans une interview au JDD en avril 2010, à propos des nominations à la direction des théâtres : « il n'y a pas de procédure, juste des usages ». Il nous faut sortir d'une dramaturgie de la victimisation dans les nominations, en valorisant les projets réalisés et présentés. Cela suppose de définir collectivement des procédures de nomination d'une part - comme c'est prévu par exemple dans les Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) -, de définir de réelles modalités d'évaluation d'autre part. C'est la question du contrat dans toutes ses dimensions qui est posée ici.

A défaut de changer ce système de nomination, nous serons amenés à revivre perpétuellement les mêmes histoires. Sous la forme de tragédie, ou sous celle d'une farce.

Frédéric Hocquard, directeur de L'EPCC Arcadi

Didier Salzgeber, Coopérateur culturel